

**P6\_TA(2007)0492**

**Participation de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Espace économique européen \*\*\***

**Résolution législative du Parlement européen du 13 novembre 2007 sur la proposition de décision du Conseil sur la conclusion d'un accord sur la participation de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Espace économique européen et de quatre accords connexes (12641/2007 – C6-0350/2007 – 2007/0115(AVC))**

**(Procédure de l'avis conforme)**

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de décision du Conseil (12641/2007),
  - vu la demande d'avis conforme présentée par le Conseil conformément à l'article 300, paragraphe 3, deuxième alinéa, en liaison avec l'article 310 et l'article 300, paragraphe 2, du traité CE (C6-0350/2007),
  - vu l'article 75, l'article 83, paragraphe 7, et l'article 43, paragraphe 1, de son règlement,
  - vu la recommandation de la commission du commerce international (A6-0413/2007),
1. donne son avis conforme sur la conclusion des accords;
  2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil, à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et des États membres de l'Espace économique européen.